

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 6 heures du soir, 40, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 339

Impreso en los Talleres de El Sizto

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campaña
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	\$ 3 00	3 50
Six mois	\$ 5 50	6 50
Un an	\$ 10 00	10 50

Numéro du jour \$ 0 01

ancien \$ 0 10

Les abonnements partent du premier et du quinze de chaque mois.

Les réductions pour semestres ou années ne portent que sur les souscriptions payées d'avance.

La Chambre de Commerce Française

Messieurs les adhérents de la Chambre de Commerce Française, et les commerçants français de Montevideo et de la République Orientale de l'Uruguay, sont priés de vouloir bien communiquer à la Chambre, par écrit, toutes les observations, indications et réclamations, sous les yeux de la pratique et l'expérience peuvent leur avoir suggéré relativement à la législation et réglementation ainsi qu'au tarif des Douanes de la République.

Les communications seront reçues, officieusement jusqu'au 10 août prochain.

Le Président.

N. B.—Les communications peuvent être faites en français ou en espagnol.

2 Août.

Nous l'avons sans détour, c'est avec un plaisir exquis que nous avons appris dimanche les détails, trop longtemps attendus, du châtiment de Friedrich-rube. Suffisamment oxydé par 33 années de vie malsaine, le chancelier de fer n'est plus aujourd'hui qu'un corps en décomposition sur lequel nous laisserons à Crispi et aux chauvins d'Allemagne le soin pieux de verser des larmes.

Devant le cercueil de Gladstone, l'univers intelligent et honnête a pu s'agacer et pleurer; devant la tombe de Bismarck, nous n'opprimons rien qui ressemble à une émotion attendue.

L'homme qui proclama la suprématie de la force sur le droit ne mérite vraiment pas qu'on s'attarde sur sa putréfaction quand il succombe à son tour victime d'une force immuable.

Faut-il le dire? Nous aurions maudit le sort si la mort lui eût rendu nous-mêmes sa vie. Les Méphistophélès des négociations de Biarritz et l'impitoyable Moloch de Versailles eût été appelé à rendre au diable son âme de l'entente sans loi ni entrailles.

Ses administrateurs peuvent demander pour lui les honneurs du Capitole; l'histoire dira que c'est aux géomètres que sa charge eût été trépassée si les hommes de notre temps étaient aussi éclairés qu'ils restent superstitieux.

D'autres diront que le diplomate perfide fut un grand homme. Nous affirmons, quant à nous, qu'il ne fut que le plus grand et le plus odieux des criminels du siècle.

Le spoliateur du Danemark, l'astucieux allié de l'Autriche à qui il préparait le sac-apens de Sidova, le complice de Napoléon III d'abord, son châtiment ensuite, le bourreau du traité de Versailles, n'a pas droit à d'autre oraison funèbre.

Que les os de quatre cent quatre-vingt mille allemands morts pour le triomphe de ses conceptions politiques et de son ambition soient à tout jamais sur sa carcasse!

Ci-gît le plus grand malfaiteur du siècle.

Les ports francs

Nous extrayons les lignes qui suivent d'une note présentée par M. l'ingénieur Chagnaud au Congrès International de Navigation tenu à Bruxelles du 21 au 30 juillet dernier.

Les pays où l'activité commerciale a pris un grand développement, où les marchés sont importants, reçoivent généralement des dehors plus de produits qu'ils n'en peuvent consommer. Cet excédent donne lieu à un grand mouvement d'exportation et de réexportation. Les produits étrangers, dont l'écoulement se fera au dehors, ne sont pas grevés de droits de douane, qui en élèveraient le prix; ils doivent pouvoir être présentés sur les nouveaux marchés dans des conditions de prix plus différentes de celles qu'existeraient s'ils arrivaient directement des lieux d'origine. On peut avoir recours, dans ce but, à l'établissement d'entrepôts.

L'entrepôt est un abri sous lequel peuvent être placés temporairement les marchandises qui sont passibles de droits. Pendant leur séjour en entrepôt, elles sont réputées hors du pays en ce qui concerne la perception des droits. A la sortie de l'entrepôt, elles sont traitées comme si elles arrivaient à ce moment du pays d'où elles ont été importées.

Les marchandises placées en entrepôt ne peuvent pas subir de transformations.

Le système de l'entrepôt n'est pas suffisant, puisqu'il ne s'applique qu'aux marchandises qui doivent être réexportées sous leur forme première, sans avoir subi aucun travail.

Il y a cependant un intermédiaire, pour développer la main d'œuvre nationale, à laisser l'industrie s'appropriant librement des matières premières qu'elle mettra en œuvre et réexportera ensuite sous forme de produits fabriqués. Le but peut être atteint au moyen de *draw-back* ou de l'admission temporaire.

Le *draw-back* consiste à percevoir les droits à l'entrée des matières et à les restituer au moment de la sortie du produit fabriqué. Ce système donne lieu à des difficultés de toutes natures.

L'admission temporaire est un séjour provisoire, sans acquit des droits, accordé temporairement à des matières étrangères destinées à être remportées dans un délai déterminé, après avoir reçu un complément de main d'œuvre ou été transformées.

La sortie se fait soit sous le régime de l'entrepôt, soit sous celui de l'équivalent.

L'admission temporaire n'a lieu que sous la garantie d'une soumission cautionnée en vertu de laquelle il est délivré un acquit-à-caution qui doit être représenté au moment de la réexportation.

On voit combien d'entraves et de formalités gênantes sont imposées au commerce et à l'industrie qui veulent bénéficier de l'un ou l'autre régime. Puisqu'il s'agit de produits ou de matières qui doivent être réexportés, n'est-il pas plus simple de créer des établissements dont l'accès serait entièrement libre aux marchandises étrangères et dans lesquels elles seraient

réputées n'avoir pas encore pénétré sur le sol national.

Cette idée donne lieu à la conception des ports francs.

Un port franc se compose d'un ou de plusieurs bassins environnés de terrains d'une étendue suffisante et formant, au moyen d'une clôture, un espace librement accessible aux navires; à l'intérieur de cet enclos, les débarquements, emmagasins, manipulations voire même les transformations de l'usage pourraient s'opérer en toute liberté. L'entrée des produits nationaux y pourrait revêtir le caractère d'une exportation et le cordon de douane n'aurait d'autre but que d'interdire l'introduction des marchandises ou produits fabriqués vers l'intérieur, à moins d'acquiescement des droits correspondants (1).

(1) Le port francais définitivement établi par le décret de 1890, n'est qu'un port franc. C'est d'ailleurs une combinaison très séduisante qui semble de nature à favoriser le développement industriel et commercial d'un pays.

En disant que les débarquements, emmagasins, ne pourraient s'opérer en toute liberté on entend par là en toute liberté au point de vue de la douane et sans aucune formalité administrative.

Il est évident en effet que suivant l'axiome: toute peine mérite salaire, toute marchandise usant des appareils, constructions, et du port doit en payer l'usage. Il n'en résulterait donc aucune perte pour le fisc, ce qui répond à l'objection faite au port franc par des personnes ignorantes, que l'état financier du pays n'en permet pas l'application.

Quant les marchandises déposées ou les produits fabriqués sont uniquement destinés à l'exportation, il est certain que le port franc, évitant toute série de formalités gênantes, est appelé à rendre des services appréciables.

Mais le marché des matières premières ou de produits fabriqués créé dans le port franc, doit évidemment compter au nombre de ses principaux clients le pays même sur lequel il est établi. C'est là que dans certains cas surgissent les difficultés et qu'intervient la considération du régime douanier.

En France, par exemple, il y a une série de tarifs tels qu'une même marchandise peut avoir, suivant les cas, à acquitter pour entrer en France, l'un ou l'autre des trois ou quatre tarifs différents et il y a des tarifs spéciaux aux produits des colonies françaises, de la Corse et l'Algérie. Il y a aussi la surtaxe d'entrepôt et la surtaxe d'origine.

Par conséquent, le port franc qui serait établi en France se trouverait dans l'impossibilité d'échapper aux taxes de son territoire et de ses produits dans l'intérieur du pays, à moins d'établir des justifications de provenance qui exigeraient toutes les formalités que le port franc avait précisément pour but de supprimer. (1)

(1) Il est évident que tous ces inconvénients disparaissent et qu'il ne reste que les avantages du port franc dans les pays où le régime douanier est simple et unique.

Majorité Flottante

Paris 5 juillet 98.

La semaine dernière, la Chambre était présidée; elle n'était M. Paul Deschanel, président, contre M. Brisson; elle maintenait M. Méline au pouvoir. Elle est aujourd'hui radicale et donne à ce même M. Brisson, qui semblait lui paraître quelque peu suspect, un vote de confiance.

Cette brusque métamorphose pourrait surprendre si l'on n'avait qu'il n'y a pas eu de moins qu'il n'y a pas encore une majorité au Palais-Bourbon.

La Chambre est coupée en deux, avec, dans l'intervalle, un groupe nationaliste et un groupe antisémite qui parfois s'unissent et parfois se séparent.

Le premier pour chef M. Déroutelle et se compose de députés dont la principale prétention consiste à se croire et à se dire les meilleurs patriotes de France et de Navarre; pour peu qu'on les pousse, ils reconstruiront même sans difficulté qu'ils ont le monopole du patriotisme et que nul n'est vraiment bon Français sans eux et leurs amis.

Comme ils sont au plus une trentaine, leur calcul, s'il était exact, ne laisserait pas d'être inquiétant. Par bonheur, on aime encore très passionnément la France au delà de leur petite chapelle.

Quant au groupe antisémite, il suit docilement M. Drumont. Les représentants qui s'y donnent rendez-vous se distinguent de leurs collègues par un chapeau d'uniforme de feutre gris et quelques-uns y ajoutent une serviette rouge qu'ils présentent tendrement sur leur cœur, avec un faux air de ministre.

Leur programme tient en trois mots: Guerre aux juifs! Et leurs haines contre cette vagabonde nation les inclinent à croire que la grande et même l'unique affaire de la législature sera de renvoyer au désert ces nomades trop entreprenants. C'est toute leur politique.

Les uns et les autres se sont entendus spontanément pour exiger qu'on en finisse avec l'affaire Dreyfus, et ils croient bien que, sur ce point, ils sont parfaitement d'accord avec tout ou presque tous leurs collègues, qu'ils aient à Droite, au Centre ou sur les bancs des radicaux. Seulement, tandis que les progressistes pensent qu'il ne faut pas faire tourner toute la politique de la France autour de cette affaire et qu'un ministre de la guerre, soldat ou civil, serait parfaitement en mesure, avec une certaine résolution, d'en finir avec ce canchamar, nationalistes et antisémites sont, sans qu'on puisse savoir exactement pourquoi, convaincus que M. Cavaignac peut seul mener à bien cette entreprise et, alors, ils acceptent M. Brisson par surcroît, ils lui votent un ordre du jour de confiance, sans lui dissimuler, du reste, qu'ils n'ont pas la moindre confiance en lui. Ils ne croient et ne veulent croire qu'en M. Cavaignac.

Celui-ci répondra-t-il à leurs espérances? Pourra-t-il tenir ce qu'on a promis en son nom? C'est le secret de l'avenir et d'un avenir très prochain.

S'il réussit, tout ira bien pour le ministère; s'il échoue, ceux qui le suivent aveuglément briseront ce cabinet auquel ils ne paraissent pas tenir beaucoup et nous verrons se reformer, avec leur appui, une majorité progressiste, avec la perspective de la voir se défaire une seconde fois.

Et cela revient à dire que s'il y a, dans cette Chambre, des majorités, d'ailleurs successives et contradictoires, il n'y a pas une majorité. J'entends par là un nombre suffisant de députés que le même esprit anime, marchant ensemble et du même pas vers le même but, résolus à appliquer le même programme.

Il se peut, cependant, que par lassitude, par crainte de déconsidérer le régime parlementaire et de se perdre eux-mêmes, ces représentants divisés finissent, vers le milieu ou vers la fin de la législature, par adopter un homme d'état et se mettre résolument à sa remorque. En attendant, la Chambre oscille et ne paraît pas devoir se fixer avant longtemps.

M. Méline a battu ses adversaires, et, s'il eût reconstruit son gouvernement, s'il eût remplacé tous ses ministères, il est à prévoir qu'il aurait obtenu sans trop de peine un crédit plus ou moins long. M. Ribot, Peytral, Charles Dapuy, Strien auraient eu exactement les mêmes chances s'ils avaient réussi à former un cabinet.

M. Brisson, plus heureux, prêt le gouvernement et tout porte à croire qu'il conservera le pouvoir pendant quelques mois encore.

Mais nous le répétons, les choses iraient exactement de même avec un autre président du conseil et toutes les combinaisons, progressistes, panachées ou radicales auraient bénéficié du même succès.

Pour ce qui est des réformes annoncées, promises, il n'en coûte rien d'espérer qu'on les réalisera; il serait naïf de le croire.

La encore, l'absence de majorité se fera sentir, et des majorités différentes se formeront des systèmes divers, sans succès, selon toutes les probabilités, à en découvrir un qui obtienne leur préférence.

Sans compter les conditions, faciles à prévoir des socialistes et de la Droite, les oscillations non moins probables des nationalistes et des antisémites, il existe assez de tempêtes hollandaises pour prolonger le gâchis.

Les plus graves décisions dépendent, au moins à l'heure actuelle, de ces hommes onduoyants qui ne savent jamais le matin ce qu'ils feront le soir et dont toute la politique consiste à retirer le plus grand nombre possible d'avantages personnels du plus grand nombre possible de ministères.

Plus d'échange, plus leurs bénéfices augmentent, et plus ils se contredisent, plus ils sont puissants. Le jour où ils se fixeraient quelque part, leur gain deviendrait médiocre.

Il faut qu'ils songent toujours d'être à la veille d'évoluer pour que la loi de l'offre et de la demande joue pleinement à leur profit.

Paul Boy.

Journée Parlementaire

DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

Paris, 7 juillet 98.

Encore une grande séance, encore une interpellation sur l'affaire Dreyfus! Depuis qu'elle a été soulevée, cette déplorable affaire a ébranlé tout haut point l'opinion publique, mais elle n'avait pu encore attirer pareille foule au Palais-Bourbon. Jamais, non plus, les cartes de tribunes n'avaient été aussi recherchées, on a employé de véritables ruses d'Apaches pour s'en procurer.

On raconte même que la séance exceptionnelle d'hier a été réclamée et votée par les députés qui n'avaient pas pu s'en procurer; les députés, — y ont-ils réussi? — ont changé la numérotation des séances, ils arriveraient à dénicher les bouts de carton si ardemment désirés.

A 2 heures, quand M. Deschanel a pris possession du fauteuil, la salle était littéralement bondée, on s'écrasait dans les tribunes publiques et les députés étaient si nombreux qu'ils avaient toutes les peines du monde à se caser sur les bancs.

MM. Brisson, Cavaignac, Strien, Peytral, Tillaye, Trouillot, Maréjols et Monjot représentent le gouvernement et tout ce monde s'éventile, s'épongeait sans relâche, car il faisait un chaleur effroyable; par bonheur le débat n'a pas duré longtemps; une heure de séance en four et tout le monde s'en serait allé ayant maigri de moitié!

INTERPELLATION SUR L'AFFAIRE DREYFUS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Castelin sur l'exécution des dispositions de l'ordre du jour du 18 novembre de 1896.

M. Castelin commence par déclarer qu'il n'y a dans son esprit aucune considération politique ou confessionnelle; l'orateur ne se préoccupe que des intérêts supérieurs de la patrie. (Applaudissements sur divers bancs à Gauche.)

Il faut que cette interpellation soit la dernière sur ce sujet, le pays entend qu'on finisse avec l'affaire Dreyfus et que le gouvernement apporte à cette tribune des déclarations de nature à rassurer les patriotes; le pays commence à ne plus savoir que penser, en voyant certaines individualités au-dessus des lois, certains faits délictueux non poursuivis; on a vu des individualités faire des déclarations nettes sur des faits légaux; on n'a rien trouvé et on n'a pas poursuivi les auteurs des déclarations calomnieuses.

Des documents ont été soustraits des dossiers au ministère de la guerre. Des déclarations très nettes avaient été faites devant le pays, on n'a pas recherché les auteurs de tentatives de corruption signalées en 1896. Pourquoi? On a prouvé que des documents avaient été communiqués par un officier supérieur à certaines individualités, c'étaient des documents appartenant au ser-

vice de l'espionnage dont personne n'avait le droit de prendre connaissance. L'officier a-t-il été puni? Non!

Ceux qui ont pris connaissance de ces documents ont-ils été poursuivis? Non, rien n'a été fait contre eux. Des documents secrets appartenant au procès ont été produits en contradiction avec ceux qui avaient été communiqués aux juges récrétés à la première instruction et, notamment, le rapport de M. d'Omescheville.

Pourquoi est-on si bienveillant pour ceux qui insultent l'armée entière? On a laissé la Légion d'honneur à M. Zola. (Applaudissements sur plusieurs bancs.) L'armée française et la France tout entière ont le droit de porter atteinte aux chefs de l'armée, comment peut-on espérer que les soldats auront confiance en eux? (Applaudissements sur divers bancs.)

On va des fonctionnaires publics se grouper pétitionner contre un jugement rendu, contre les décisions de la Chambre qui avait voté des ordres du jour très clairs et très nets, demandant au gouvernement de poursuivre les comploteurs, rien n'a été fait pour les empêcher. Il y a une certitude nombre de fait généraux qu'il convient de rappeler. L'orateur a signalé en 1896 l'existence d'un syndicat qu'on constituait, et alors qu'on ne peut plus nier aujourd'hui.

M. Méline n'a pas cessé, dans la discussion de janvier 1898, de reconnaître qu'on se trouvait en présence d'une campagne poursuivie contre les chefs de l'armée. (Applaudissements au Centre et sur divers bancs.) M. Méline disait, le 22 janvier 1898, que l'on faisait appel le plus audacieux à la révolution dans la rue, à l'indisciplinisme et à la révolte; il y a des articles dans nos journaux pour punir des actes semblables.

M. Méline dit que l'orateur faisait bien de les indiquer.

M. Castelin déclare qu'il se borne à exposer les faits; il est impossible d'admettre que dans un pays où il n'existe pas un moyen d'atteindre une association poursuivant le but qu'il vient d'indiquer. On peut avoir confiance en M. Brisson qui disait, en 1896, que tout le monde a la même confiance dans la loyauté des juges du conseil de guerre et la même horreur de la trahison.

En 1895, les journaux publiaient, le 6 janvier, des déclarations rapportant les aveux de Dreyfus; la *Libre Parole* rapportait, notamment, cette parole du condamné: "Si j'ai livré des documents, c'était pour amorcer et pouvoir en avoir d'autres." L'orateur a confiance dans le patriotisme du ministre de la guerre, dans la probité et l'exactitude dans les pays avec une présence à l'Assemblée. (Applaudissements sur divers bancs. Mouvements divers.)

M. Godefroy Cavaignac dit qu'il a déjà protesté contre ce langage, il se borne à rappeler cette protestation.

M. Castelin dit que cette satisfaction tenait à ce que dans le cabinet figurent certains ministères et, notamment, M. le ministre de la guerre, dont les déclarations antérieures ne peuvent laisser aucune ambiguïté en ce qui concerne l'affaire Dreyfus. L'orateur attend avec confiance les déclarations du gouvernement. Le pays s'est nettement prononcé aux élections, en exigeant de tous que le nécessaire soit fait pour faire cesser la campagne. Si le gouvernement n'a pas d'armes suffisantes, qu'il en demande d'autres, la Chambre les lui donnera. (Applaudissements sur divers bancs.)

DÉCLARATION DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac, ministre de la guerre, monte à la tribune.

Le devoir du ministre de la guerre et du gouvernement est d'apporter à la Chambre tout ce qu'il croit pouvoir lui apporter de clarté. (Applaudissements.) Le premier conseil de guerre a jugé dans son âme et conscience, le second conseil de guerre a jugé de même, le gouvernement s'efforce de faire respecter à la fois dans leurs arrêts et dans leurs personnes. (Nouveaux applaudissements.)

Mais on demande au gouvernement de rechercher les faits nouveaux qui pourraient infirmer la chose jugée. Nous devons apporter toute la vérité aux hommes de bonne foi. Le sentiment national a été violemment provoqué, mais l'armée ne réclame pas des mesures répressives, ce n'est pas là le respect que nous lui devons. (Applaudissements à l'extrême-Gauche.) Elle est respectueuse du pouvoir civil et de sa suprématie. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Déroutelle. — Je dénonce le silence du Centre. (Tumulte.)

M. Cavaignac. — Inutile de donner au pays l'impression que l'armée a besoin de se défendre contre la vérité. (Mouvements divers, nouveau bruit.) Nous avons, d'ailleurs, une dernière raison de parler; le pays attend que nous apportions la déclaration inébranlable de nous opposer à toute tentative contraire d'une minorité égarée; j'apporte cette déclaration parce que j'ai la certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus. (Applaudissements.)

Aucune raison de fait public ne pourrait me déterminer à maintenir au bagne un innocent. Si je ne donne pas tous les motifs de ma conviction, je donnerai tous ceux que je peux donner. Nous sommes maîtres de traiter nos affaires comme nous l'entendons. (Triple salve d'applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Rien d'ailleurs, dans les déclarations que j'ai à faire, ne peut impliquer de gouvernements étrangers.

Les faits sont de deux sortes: Les services des renseignements au ministère de la guerre a recueilli plus de 1.000 originaux de pièces de correspondance qui portent tantôt des noms vrais, tantôt des noms de convention, et qui ne peuvent laisser aucun doute à des hommes de bonne foi. Trois de ces pièces doivent être retenues. La première est de mars 1891: "D..." m'apporte beaucoup de choses intéressantes; la deuxième, du 10 avril 1896, porte: "C'est-à-dire, 12 plans de (suit le nom d'une place forte) que cette canaille de D... m'a données pour vous." Il n'est pas douteux qu'il s'agit ici de Dreyfus.

En effet, dans la troisième pièce, Dreyfus est nommé en toutes lettres; il est dit à l'occasion de l'interpellation: "Je dirai que jamais je n'ai eu de relations avec Dreyfus, dites comme moi."

Il ne faut pas qu'on sache jamais de personne ce qu'il est arrivé avec lui". (Mouvement.)

La culpabilité de Dreyfus est encore affirmée dans une autre pièce que l'orateur ne peut pas lire à la tribune. Ce n'est pas tout, Dreyfus a fait des aveux; c'était le matin de sa dégradation et en présence de deux officiers qui ont recueilli ses paroles; voici la lettre du général Gansse à son chef, M. de Boisdeffre.

"Mon général, j'ai conduit moi-même la capitaine Lebun-Régault chez le ministre de la guerre et il a répété le long monologue auquel s'est livré Dreyfus et dont voici les points saillants: En somme, on n'a pas livré de documents originaux, mais seulement des copies; le ministre sait que je suis innocent, il me l'a fait dire par le commandant du Puy de Clam, et que si j'ai livré des documents ce sont des documents sans importance, et pour en obtenir d'autres."

Ces aveux, d'ailleurs, ont été recueillis également par le capitaine d'Athel, qui est mort, mais dont les confidences ont été recueillies par des camarades qui en attestent l'exactitude dans des documents que le ministre de la guerre donne également lecture. On a vu ces aveux, mais quel mobile peut-on imaginer qui ferait dire à un homme qu'il a livré des documents, s'il ne les avait pas livrés? (Applaudissements.)

Le même jour, sur son calepin, le capitaine Lebun-Régault écrivait: "Hier, dégradation du capitaine Dreyfus; il m'a dit: 'La ministre sait que je livrais des documents, ils étaient sans valeur et ce n'était que pour m'en procurer de plus importants.'"

M. Cavaignac ajoute qu'il ne parle pas de la troisième attestation de M. Lebun-Régault, parce qu'elle n'est pas contemporaine.

Le gouvernement ne permettra pas qu'on porte atteinte aux intérêts nationaux dont il a la garde. (Applaudissements.)

Cris sur divers bancs à l'extrême-Gauche: "Vive la France! Vive la France!"

M. Minnan demande l'ajournement du discours du ministre de la guerre.

M. Brisson demande qu'on ne vote pas au scrutin pour que tous les partis donnent la preuve d'acquiescement de leur confiance mutuelle, en votant par acclamations.

La demande de scrutin retirée au Centre est reprise à Droite.

VOTE DE L'AFFICHAGE

L'affichage du discours de M. Cavaignac est ordonné par 572 voix contre 2.

M. Castelin déclare qu'à la suite de la déclaration du ministre de la guerre, il retire son interpellation.

L'incident est clos.

La Chambre reprend la suite de l'ordre du jour.

La Chambre prend en considération les diverses demandes d'amnistie qui sont renvoyées aux bureaux.

La séance est levée à 1 heure et renvoyée à demain.

Le recrutement de 1897 en Franco

Le ministre de la guerre vient de publier, en exécution de la loi du 10 juillet 1896, le compte rendu des opérations de recrutement en 1897. En voici les points principaux:

Le nombre des jeunes gens de la classe 1896 admis à participer au tirage au sort s'est élevé à 338.327, en augmentation de 6.959 sur le chiffre des inscrits de la classe précédente. Sur ce nombre, 9.601 ne se sont ni présentés, ni fait représenter au conseil de révision.

Les conseils ont exempté 27.511 jeunes gens comme impropres à tout service et réduit à 310.816, chiffre supérieur de 5.366 à celui de la classe précédente, le nombre des recrutés à maintenir sur les listes de recrutement: ils ont en, d'autre part, à examiner 43.510 ajournés de la classe 1895 et 22.685 de la classe 1894.

Bref, on a incorporé 231.278 hommes, dont 72.116 pour un an seulement, qui ont été répartis entre les différents armes de la façon suivante: infanterie, 164.697; cavalerie, 29.929; artillerie, 31.191; génie, 5.096; équipages militaires, 3.260; troupes d'administration, 6.114.

La taille moyenne a été de 1m 645.

La situation des 338.327 jeunes gens de la classe 1896 sous le rapport de l'instruction a été la suivante: ne sachant ni lire ni écrire, 10.672 (3,19 pour cent); sachant lire seulement, 5.035 (1,49); sachant lire et écrire, 15.610 (4,61); ayant une instruction primaire plus développée, 247.401 (73,12); ayant obtenu le brevet de l'enseignement primaire, 5.006 (1,48); bacheliers à lettres, bacheliers à sciences, bacheliers de l'enseignement secondaire spécial, 6.590 (1,95); dont on n'a pu vérifier l'instruction, 11.971 (3,51).

Le nombre des engagements volontaires contractés, en 1897, pour les corps français a été de 21.019, dont 5.047 pour l'armée de mer et les troupes coloniales; on en a enregistré 8.213 de trois ans, 11.738 de quatre ans et 1.098 de cinq ans. En y ajoutant 5.557 engagements souscrits pour les régiments étrangers et pour les corps indigènes de l'Algérie, on arrive au chiffre de 29.606 engagements.

On compte 6.817 sous-officiers, caporaux et soldats qui se sont rengagés en 1897: le chiffre des rengagements de sous-officiers a atteint 11.274, supérieur de 113 à celui de 1896; dans le nombre des premiers rengagements, 570 ont été contractés par des sous-officiers qui avaient quitté l'armée active et ont demandé à rentrer dans le rang.

En Algérie, sur 5.596 jeunes gens de la classe 1896 et 461 ajournés de la classe 1895 et 1894, on a incorporé 3.313 individus.—R.

Lettre de Madrid

On nous écrit de Madrid, le 6 juillet: On s'attend de jour en jour à une crise ministérielle. Le parlementarisme espagnol est une chose bien spéciale. Dans tous les pays, les crises de ce genre éclatent à la suite d'un

sault, gagnèrent la ligne des boulevards extérieurs par la rue du Chemin-Vert.

A cette heure, dans le clair soleil levant, tout le travail du quartier était enfin debout, les longues rues que bordaient les constructions massives des ateliers et des usines, s'animaient du va-et-vient des générauteurs, tandis que les fenêtres des hautes cheminées, dorées par les premiers rayons, devenaient roses. Mais ce fut surtout lorsqu'ils débouchèrent sur le boulevard de l'Étoile, qu'ils eurent la sensation de la grande descente des ouvriers dans Paris. Ils le virent de leur pas de promenade, ils continuèrent par le boulevard de Belleville. Et, de toutes parts, de toutes les misérables rues des faubourgs, le flot ruisselait, ne exode sans fin à ses travailleurs, levés à l'aube, allait reprendre du travail, de la besogne dans le petit frisson du matin.

Il y avait des bourgeois, des bûches, des pions de retour ou de gros souliers alourdis par la machine, des mains blanches, déformées par l'outil.

Les faces dormaient encore à moitié, sans ouvrir, grises et lasses, tendues là bas, vers la face éternelle, toujours recommencée, avec

Et le troupeau ne cessait pas, l'armée innombrable des corps de métier, des ouvriers, toutes les chairs à travail manuel que Paris dévorait, dont il avait besoin pour vivre dans son luxe et dans sa jouissance.

Pais, boulevard de la Villette, boulevard de la Chapelle, et jusqu'à la butte Montmartre, boulevard du Rocher, le défilé continu, d'autres, encore d'autres descendent des chambres vides et froides, se noyèrent dans l'immense ville, d'où, harassés, ils ne devaient rapporter le soir qu'un pain de rancone.

A présent, c'était aussi le flot des ouvrières, des jeunes wives, des corps d'où aux passants, les jolies parfois ne remontaient pas, tandis que les laides, ravagées, vivaient d'eau claire. Et, plus tard, c'étaient enfin les employés, la misère décente en pailette, des messieurs qui achetaient un petit pain, marchant vite, tracassés par la terreur de ne savoir comment les enfants et la femme mangeraient jusqu'à la fin du mois. Le soleil montait à l'horizon, toute la fourmillière était dehors, la journée laborieuse recommençait, avec sa dépense continue d'énergie, de courage et de souffrance.